



BNP PARIBAS
PUBLIC SECTOR SCF

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU
30 JUIN 2017

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

433 932 811 RCS Paris

Avertissement

Les états financiers présentés en annexe du rapport ne sont ni certifiés, par les commissaires aux comptes (Deloitte & Associés et Pricewaterhousecoopers Audit) ni approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

The financial statements appended to this report are neither audited by auditors (Deloitte & Associés and Pricewaterhousecoopers Audit) nor approved by the shareholders' general meeting.

Diffusion de l'information

Les rapports et le prospectus d'émission de BNP Paribas Public Sector SCF sont disponibles sur le site Internet suivant, dès leur approbation par les organes sociaux de la société :

<http://invest.bnpparibas.com/fr/pid5919/bnp-paribas-public-sector-scf.html>

SOMMAIRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU 30 JUIN 2017

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	4
I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF	4
II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE.....	5
III - PERSPECTIVES D'AVENIR	8
IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI	8
V - FILIALES ET PARTICIPATIONS	8
VI - PARTICIPATIONS CROISEES	8
VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	9
VIII - DETENTION DU CAPITAL.....	9
RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT	10
I - BILAN	10
A) <i>ACTIF</i>	10
B) <i>PASSIF</i>	11
C) <i>RESULTATS</i>	12
II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS	13
III - ENDETTEMENT	13
DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	14
I - RISQUE DE CREDIT	14
II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE	17
III - RISQUE DE LIQUIDITE.....	17
IV - RISQUE OPERATIONNEL	18
V - RISQUE JURIDIQUE.....	19
VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	20
LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU CONTROLEUR SPECIFIQUE	20
ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF AU 30 JUIN 2017	24

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

BNP Paribas Public Sector SCF (la « **Société** ») a été créée pour contribuer à accroître la base de financements à moyen et long terme du groupe BNP Paribas et faire face ainsi aux besoins créés par son développement. En effet, dans un contexte de marché particulièrement difficile en 2008-2009, la Direction Générale de BNP Paribas a souhaité accroître la diversité des sources de financement du groupe, en particulier en recourant à des sources de financement sécurisées.

C'est dans ce contexte que BNP Paribas a souhaité promouvoir un projet permettant de créer à son bénéfice les conditions d'un refinancement favorable de ses expositions sur des personnes publiques. Il est apparu que la mise en place d'une société de crédit foncier régie par les articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier permettait de répondre au mieux à cet objectif, l'émission d'obligations AA/AAA par une société de crédit foncier permettant au Groupe d'étendre sa base d'investisseurs à un coût maîtrisé.

La création de cette société de crédit foncier avait pour objet de refinancer uniquement les expositions du groupe BNP Paribas sur les personnes publiques tandis que BNP Paribas Home Loan SFH continuerait à refinancer des prêts immobiliers. L'objectif était de donner au groupe la capacité de réduire significativement ses coûts de financement et de s'assurer, en conséquence:

- (a) généralement, d'une meilleure compétitivité sur le marché du financement du secteur public ; et
- (b) spécifiquement, du maintien de sa compétitivité dans le secteur des financements des crédits exports et aéronautiques dont il est l'un des acteurs de tout premier plan au niveau mondial mais qui fait l'objet d'une concurrence très importante.

Cette société de crédit foncier, dénommée « BNP Paribas Public Sector SCF », a été agréée en qualité de société financière. Elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier, et a pour activité exclusive le refinancement des expositions sur des personnes publiques de sociétés du groupe BNP Paribas, par voie d'émission d'obligations foncières réalisées dans le cadre d'un programme MTN (moyen long terme) d'un montant maximum de 15 milliards d'euros.

La Société a été mise en place en tant que société de crédit foncier par la transformation de la société Bergère Participation 4, créée en 2001 dans le périmètre du groupe.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE

Approbation du rapport sur le contrôle interne

Le conseil d'administration du 19 avril 2017 a arrêté le rapport sur le contrôle interne en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, établi selon les instructions du groupe BNP Paribas relatives à la contribution Contrôle Permanent et Risque Opérationnel des filiales assujetties au rapport sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.

Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice 2016

L'assemblée générale annuelle du 5 mai 2017 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 lesquels ont fait apparaître un bénéfice d'un montant de 3 350 029 euros.

Il est principalement composé :

- de produits d'intérêts liés aux créances commerciales qui s'élèvent à 12 312 017 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de charges d'intérêts liés au coût de refinancement de ces créances pour -5 073 110 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de produits d'intérêts liés aux créances de la clientèle financière pour un montant de 92 481 euros.
- du netting des intérêts sur emprunts et prêts y compris du cash collatéral et soulte de cassage sur emprunt pour un montant de 662 020 euros.
- de la rémunération des dettes subordonnées qui s'élève à – 1 000 202 euros.
- des produits et charges d'intérêts liés aux comptes ordinaires pour respectivement 8 651 euros et – 140 398 euros (taux négatif).
- des charges sur titres de placement pour – 3 197 764 euros après prise en compte des swaps de couverture et étalement des primes d'émission.
- des produits sur opérations sur titres liées à l'étalement des soultes sur titres pour 2 583 734 euros.
- de la reprise sur provision sur titres de placement pour un produit de 48 080 euros.
- de pertes sur opérations de change et d'arbitrage pour -195 594 euros.
- de charges diverses d'exploitation bancaire pour - 972 euros.
- d'un produit d'impôts différés pour 3 198 351 euros
- d'une charge d'impôt courant pour – 5 112 626 euros.

Le résultat au 31 décembre 2016 tient également compte des éléments suivants :

- Il a été prévu dans les conventions conclues entre BNP Paribas Public Sector SCF et BNP Paribas que cette dernière payera « une commission de mise à jour des financements ». Celle-ci représente 1 200 000 euros au 31 décembre 2016, en contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de – 944 635 euros, dont -523 988 euros correspondant au lissage de commissions de placement et – 420 647 euros d'autres commissions.
- Le montant des frais généraux est de – 478 740 euros.
- Le montant des impôts et taxes est de – 168 798 euros.
- La cotisation 2016 au Fonds de Résolution Unique est de - 442 467 euros

L'assemblée générale a décidé d'affecter le résultat comme suit :

- Dotation de la réserve légale de 167 501.44 euros, la portant à 2 097 657.22 euros (en application de l'article L. 232-10 du Code de commerce, un vingtième du bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures) ;
- Distribution d'un dividende global de 2 259 760 euros soit un dividende net unitaire de 0.94 euros par action ordinaire au nominal de 10 euros ;
- le solde de 18 025.31 euros a été porté en report à nouveau.

Bénéfice net de l'exercice	3 350 028.84 euros
Report à nouveau antérieur	- 904 742.09 euros
Total	2 445 286.75 euros
Dotation à la réserve légale	167 501.44 euros
Dividende	2 259 760 euros
Report à nouveau	18 025.31 euros
Total	2 445 286.75 euros

Il est rappelé que BNP Paribas Public Sector n'a pas procédé au titre de l'exercice 2015 à la distribution d'un dividende.

Mise à jour annuelle du Programme :

Aucun amendement des termes de la documentation juridique n'étant requis, la Société n'a pas procédé à des amendements à la documentation du programme d'émission au cours du premier semestre 2017.

Transparence :

Durant le semestre la Société a publié les rapports trimestriels sur la qualité des actifs établis sur la base des données disponibles à la clôture de l'exercice 2016 et du premier trimestre 2017 en application de l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés, et en application de l'article 13 bis du règlement no 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Cette information a également été transmise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ces rapports sont publiés sur le site Internet <https://invest.bnpparibas.com/en/debts/bnp-paribas-home-loan-sfh/regulatory-reports-base-prospectus-public-sector-scf>

La Société a transmis à l'Autorité des Marchés Financiers le rapport annuel pour 2016, ainsi que la déclaration relative aux obligations de transparence.

La Société a également transmis à l'ACPR, conformément à la réglementation applicable, à la fin de chaque trimestre, une déclaration comprenant les éléments suivants :

- le ratio de couverture mentionné à l'article R. 513-8 du code monétaire et financier ;
- les éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du code monétaire et financier ;
- l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs considérés à l'article 12 du Règlement CRBF n° 99-10 ainsi que ses modalités d'évaluation ; et
- l'estimation de couverture des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles disponibles et des prévisions de nouvelle production sous des hypothèses conservatrices, ainsi que leurs modalités d'élaboration, mentionnée à l'article 12 du Règlement CRBF n° 99-10.

Fin juin 2017, BNP Paribas Public Sector SCF a remis à l'ACPR sa déclaration trimestrielle au 31 mars 2017 attestant que :

- le ratio de couverture est de 191,3 %,
- les besoins de trésorerie à 180 jours sont couverts,
- l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs éligibles considérés à concurrence du montant minimal nécessaire pour satisfaire le ratio de couverture et les passifs privilégiés est inférieur à 18 mois,
- le calcul du niveau de couverture des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles a été effectué par la Société. La couverture des ressources privilégiées est assurée jusqu'à leurs échéances.

Ces données ont par ailleurs fait l'objet d'attestations du contrôleur spécifique.

BNP Paribas Public Sector SCF a, par ailleurs, adhéré au label européen de qualité du European Covered Bonds Council (ECBC) qui a pour objectif de promouvoir la transparence sur ce type de produit. A ce titre, elle s'est engagée à produire au minimum tous les trois mois, un reporting selon un format préétabli. BNP Paribas Public Sector SCF s'est ainsi engagé à publier trimestriellement le reporting ECBC sur le site investisseur du groupe BNP Paribas.

Au total au 30 juin 2017, le pool d'actifs éligibles s'élevait, en valeur nominale, à 1 586 millions d'euros équivalents pour les créances¹ et 285 millions d'euros pour les titres.

¹ Montant excluant 2 créances d'un nominal cumulé de 20 M€ équivalent pour lesquelles une formalité juridique accompagnant l'acquisition n'a pu être réalisée, et au sujet desquelles il existe un risque que les garanties des agences de crédit export ne puissent être valablement mises en jeu. Ces deux créances sont désormais également exclues du calcul du ratio de couverture.

Cotisation au Fonds de Résolution Unique (FRU) :

Durant le semestre, la Société a procédé au règlement de la cotisation au fonds de résolution unique pour l'année 2017, d'un montant de 492 872 Euros.

Pour l'année 2017, cette contribution au fonds de résolution se partage en deux parts : une cotisation définitive de 418 941 Euros égale à 85% du total, et un engagement de paiement égal à 15% du total et gagé par un dépôt de garantie en espèces de même montant à verser dans les livres du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Changement – renouvellement d'administrateurs et de dirigeants:

L'administrateur BNP Paribas a désigné Monsieur Jean-Marc LEVY comme son nouveau représentant permanent, en remplacement de Monsieur Pascal POTTIER.

Le mandat de Monsieur Alexis LATOUR a été renouvelé pour une période de six ans et Madame Sonia GEORGES a été nommée membre du Conseil d'administration.

Madame Valérie BRUNERIE a été nommée Présidente du Conseil d'administration, Madame Véronique FLOXOLI a été nommée Directeur Général et Madame Sonia GEORGES, Directeur Général délégué.

III - PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne le second semestre de l'exercice 2017, la Société procédera à une ou plusieurs cession(s) d'actifs éligibles, en fonction des besoins de couverture des passifs privilégiés, à court et à moyen terme.

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI

La Société a publié en août 2017 le rapport trimestriel sur la qualité des actifs établis sur la base des données disponibles au 30 juin 2017

V - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à nos statuts, la Société n'a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

VI - PARTICIPATIONS CROISEES

Conformément à nos statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce. Nous n'avons

relevé durant le premier semestre 2017 aucune opération donnant lieu à application des dispositions des articles L. 233-6 et suivants du Code de commerce.

VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 7 du Code de commerce, nous vous informons n'avoir relevé, au 30 juin 2017, aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

VIII - DETENTION DU CAPITAL

Nous vous rappelons que le principal actionnaire de la Société est BNP Paribas qui détient 99,99 % du capital. Dans la mesure où la Société ne possède pas de salarié, il n'existe aucune participation salariale au capital et conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les actions détenues au 30 juin 2017 par le personnel de la Société, et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, représentent de ce fait moins de 3% du capital.

Au 30 juin 2017, l'actionnariat est constitué comme suit :

BNP PARIBAS 662 042 449 RCS Paris Société anonyme au capital de 2.492.372.484 euros Siège social : 16, boulevard des Italiens – 75009 PARIS Détient 2 403 999 actions	ANTIN PARTICIPATION 5 433 891 678 R.C.S PARIS Société par Actions Simplifiée au capital de 170 042 391 euros Siège social : 1 boulevard Haussmann 75009 Paris Détient 1 action
---	--

RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

Conformément aux dispositions du Code de commerce (article L. 225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société.

*I - BILAN*²

A) ACTIF

Les comptes courants domiciliés à l'Agence des banques présentent un solde de 13 703 480 euros au 30 juin 2017. Les créances vis-à-vis de BNP Paribas S.A. liées au paiement des sommes dues au titre des prêts représentent 117 716 349 euros.

Les expositions sur personnes publiques représentent 2 057 840 189 euros à la fin du second trimestre 2017. Elles se décomposent ainsi :

- Les créances clientèles y compris les intérêts courus pour 1 759 630 994 euros (dont 2 créances exclues du calcul du ratio de couverture³, pour un montant net y compris créances rattachées de 25 187 563 euros)
- Le compte domicilié à la Banque de France pour un solde de 2 577 euros;
- Les obligations et autres titres à revenu fixe pour 298 206 618 euros qui correspondent à quatre titres pour un montant net de 295 481 944 euros et leurs créances rattachées pour 2 724 674 euros.

Les dépôts à terme représentent 112 800 000 euros. Les créances rattachées ont été reclassés au passif en raison des taux négatifs.

Les postes relatifs aux autres actifs pour un montant de 5 651 028 euros correspondent principalement aux créances sur l'état Français pour 5 359 218 euros ainsi qu'à la créance correspondant au dépôt de garantie en espèces versée au Fonds de Garantie Des Dépôts et de Résolution relatif au Fonds de résolution unique pour 291 810 euros.

Les comptes de régularisation comprennent les éléments ci-après :

- Les produits à recevoir d'un montant de 13 770 960 euros représentent :
 - le « netting » des intérêts sur swaps à recevoir/à payer au 30 juin 2017 pour 13 170 960 euros,
 - la provision sur la commission de mise à jour de financements pour 600 000 euros.

² En ce qui concerne les chiffres mentionnés dans ce document : les centimes d'euros ne sont pas mentionnés et les chiffres sont arrondis à l'euro le plus proche.

³ Ce montant inclut les éléments suivants qui sont exclus du calcul du ratio de couverture :

- 2 créances de 25 millions d'euros équivalent, pour lesquelles il existe un risque d'exécution des garanties des agences de crédit export, une formalité n'ayant pas été effectuée lors de leur cession, et
- la totalité des intérêts courus sur des créances dont la garantie par les agences de crédit export ne couvre pas les intérêts au-delà d'un certain plafond (cv 1.3 million d'euros équivalent).

- Les charges constatées d'avance d'un montant de 5 235 224 euros représentent principalement la partie non courue, au 30 juin 2017, des soultes liées aux swaps de micro couverture. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.
- Les primes d'émissions des titres à revenu fixe d'un montant de 2 967 554 euros représentent la partie non courue, au 30 juin 2017 des primes d'émission sur les obligations foncières restant à lisser sur la durée de vie de cette dernière.

B) PASSIF

Les dettes envers les établissements de crédit sont représentées :

- par une avance d'encaissement de 1 030 218 081 euros auprès de BNP Paribas,
- ainsi que les dettes rattachées de 9 836 euros correspondent aux netting des intérêts négatif sur prêts (24 932) et sur emprunt (- 15 096).

Le principal poste du passif (hors capitaux propres) est constitué des « dettes représentées par un titre » qui représentent les émissions d'obligations foncières pour un montant total de 1 012 842 466 euros dont 1 000 000 000 euros de nominal et 12 842 466 euros d'intérêts courus attachés à ces obligations au 30 juin 2017.

Le poste relatif aux autres passifs pour un montant de 46 euros correspond à une dette envers l'état français.

Les comptes de régularisation au passif comprennent les éléments suivants :

- Les charges à payer d'un montant de 17 725 047 euros représentent essentiellement les intérêts à payer sur swaps de devises pour 9 907 889 euros, swaps de taux pour 7 338 340 euros, et les factures non reçues au 30 juin 2017 pour 478 818 euros.
- Les produits constatés d'avance d'un montant de 47 997 330 euros représentent essentiellement la partie non courue des soultes de swap en devises au 30 juin 2017. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.
- Le compte d'ajustement de devises d'un montant de 126 873 898 euros représente le résultat latent de la réévaluation des swaps de devises au 30 juin 2017.

La dette subordonnée consentie par BNP Paribas à la Société pour le renforcement de ses fonds propres représente 65 000 000 euros; les intérêts courus à la clôture du deuxième trimestre 2017 sont de 164 204 euros.

Le capital social de la Société demeure à 24 040 000 euros.

La réserve légale de 1 930 156 a été portée à 2 097 657 euros au 30 juin 2017 après l'affectation du résultat au 31 décembre 2016, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 mai 2017.

Le report à nouveau de - 904 742 a été porté à 18 025 euros au 30 juin 2017 après l'affectation du résultat au 31 décembre 2016, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 mai 2017.

C) RESULTATS

Le résultat au 30 juin 2017 fait ressortir un bénéfice de 2 698 194 euros.

Les principaux postes du compte de résultat sont constitués :

- de produits d'intérêts liés aux créances commerciales qui s'élèvent à 6 097 761 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de charges d'intérêts liés au coût de refinancement de ces créances pour – 1 667 709 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de produits d'intérêts liés aux créances de la clientèle financière pour un montant de 254 671 euros.
- du netting des intérêts sur emprunts et prêts pour un montant de 508 971 euros.
- de la rémunération des dettes subordonnées qui s'élève à – 465 440 euros.
- des produits et charges d'intérêts liés aux comptes ordinaires pour respectivement 13 911 euros et – 75 719 euros (taux négatif).
- Des intérêts négatifs sur garantie espèce pour -727 euros.
- des charges sur titres de placement pour – 1 587 316 euros après prise en compte des swaps de couverture et étalement des primes d'émission.
- des produits sur opérations sur titres liées à l'étalement des soultes sur titres pour 1 221 276 euros.
- de gains sur opérations de change et d'arbitrage pour 460 663 euros.
- de charges diverses d'exploitation bancaire pour – 1 751 euros.
- d'un produit d'impôts différés pour 6 546 781 euros.
- d'une charge d'impôt courant pour – 8 096 620 euros.

Le résultat au 30 juin 2017 tient également compte des éléments suivants :

- Il a été prévu dans les conventions conclues entre BNP Paribas Public Sector SCF et BNP Paribas que cette dernière payera « une commission de mise à jour des financements ». Celle-ci représente 600 000 euros au 30 juin 2017, en contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de – 403 225 euros, dont -161 076 euros correspondant au lissage de commissions de placement et – 242 149 euros d'autres commissions.
- Le montant des frais généraux est de – 222 773 euros.
- Le montant des impôts et taxes est de – 484 561 euros dont 418 941 de cotisation 2017 au Fonds de Résolution Unique.

II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS

Au 30 juin 2017, les fonds propres de la Société, y compris le résultat au second trimestre , hors emprunts subordonnés, s'établissent à 28 853 876 euros

Pour mémoire, à compter de mai 2009, sur demande de BNP Paribas, BNP Paribas Public Sector SCF a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle en application de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 de l'ancien Comité de la réglementation bancaire et financière. Ainsi, BNP Paribas Public Sector SCF se trouve dans le périmètre de consolidation prudentielle de BNP Paribas.

Il convient également de rappeler que dans ce cadre et sans remettre en cause l'exemption dont bénéficie à ce jour BNP Paribas Public Sector SCF au titre des dispositions de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, en application des dispositions de l'article L. 612-24 du Code monétaire et financier, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a demandé, depuis le 30 juin 2011 à notre Société de transmettre à son Secrétariat de Général pour information les états réglementaires relatifs au calcul du ratios de solvabilité et au contrôle des grands risques.

La Société est tenue de respecter les exigences en matière de capital minimum (5 000 000 euros) conformément aux dispositions de l'art. L. 511-11 et du règlement n°92-14 relatif au capital minimum des établissements de crédit.

III - ENDETTEMENT

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la société est statutairement limitée: elle ne peut s'endetter globalement que sous forme d'obligations foncières, d'emprunts bénéficiant du privilège légal et d'emprunts subordonnés et d'emprunts relais. Ces derniers ont pour objet de financer l'acquisition de créances dans l'attente d'une nouvelle émission et sont remboursés grâce au produit des émissions. En outre, ses statuts nous contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes nos contreparties.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de BNP Paribas Public Sector SCF est tributaire du respect des ratios prudentiels imposés par la réglementation en vigueur.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

I - RISQUE DE CREDIT

Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire. BNP Paribas Public Sector SCF n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

Il convient de noter que le risque de crédit que prend la société ne porte que sur des expositions sur personnes publiques, ou sur les émetteurs ou dépositaires auprès desquels elle effectue des dépôts à vue ou à terme et des investissements, et qui, selon les termes de la documentation du programme d'émission de la société, doivent présenter une notation excédant un niveau minimum requis

✦ Risque de crédit sur les personnes publiques

Les expositions sur personnes publiques, qui peuvent être des expositions directes sur personnes publiques ou des expositions garanties par des personnes publiques :

- Les expositions directes sur des personnes publiques sont constituées de titres obligataires, et de prêts accordés à des collectivités locales. Ces personnes publiques sont notées de AA à AAA par au moins 2 agences de notation et/ou sont situées dans des pays dans lesquels les souverains sont notés de AA à AAA par au moins 2 agences de notation.
- Les expositions garanties par des personnes publiques sont constituées de prêts bénéficiant de garanties d'Export Credit Agencies, équivalentes à des garanties des Etats souverains correspondants. Ces souverains sont notés de AA à AAA par au moins 2 agences de notation.

Le mécanisme utilisé en vue de consentir ou acquérir les expositions sur personnes publiques, en l'occurrence par le transfert par voie de bordereau conformément à l'article L. 513-13 du Code monétaire et financier, permettront à BNP Paribas Public Sector SCF, en cas de défaut de BNP Paribas SA, de conserver la propriété des créances donnant naissance aux expositions sur personnes publiques et/ou aux flux de recouvrement générés par ces créances et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de BNP Paribas SA.

✦ Risque de confusion lié au recouvrement sur les créances de prêts.

BNP Paribas Public Sector SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement ou à l'acquisition d'expositions sur des personnes publiques, aussi le risque sur les débiteurs, clients de BNP Paribas ou des sociétés du groupe sont des expositions sur une personne publique ou garanties par une personne publique situées dans des pays dans lesquels le souverain bénéficie des meilleures notations.

Dans le cadre de la convention de recouvrement, BNP Paribas a été désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, afin d'administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans l'hypothèse où une procédure du livre VI du Code de commerce serait ouverte à l'encontre de BNP Paribas, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions relatives aux procédures collectives (de droit français) empêcherait BNP Paribas Public Sector SCF de recouvrer les sommes dues au titre des actifs cédés du portefeuille auprès de BNP Paribas, dans la mesure où ces sommes ne seraient pas individualisées par rapport aux autres fonds appartenant à BNP Paribas.

Afin d'éviter ce risque de confusion ou « commingling risk », BNP Paribas Public Sector SCF bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas de lui verser un certain montant à chaque date d'encaissement suivant la dégradation de la notation à court terme de la dette chirographaires, non bénéficiaire de garanties personnelles ou réelles de BNP en créditant un compte nanti tel que désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, comme sûreté de ses engagements, au titre de la convention de gestion et recouvrement. Un tel gage espèce est octroyé conformément à l'article L. 211-38 et suivant du Code monétaire et financier.

Toutes sommes demeurant au crédit du compte de nantissement après remboursement complet des engagements de la convention de gestion et de recouvrement devront être rétrocédées dans les meilleurs délais à BNP Paribas.

✦ Risque au regard des dépôts à vue, à terme et investissements

Dans la mesure où les dépôts doivent être contractuellement constitués auprès d'un émetteur ou d'un dépositaire présentant une notation minimum requise, le risque sera considérablement atténué.

✦ Ratio de couverture

BNP Paribas Public Sector SCF respectera les règles de surdimensionnement prévues par l'article L. 513-12 du Code monétaire et financier et l'article 6 du Règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière (« CRBF ») n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier modifié (le « Règlement n°99-10 »), en application desquelles un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments supérieurs à 105% doit être maintenu comme étant, dans les conditions suivantes :

- Le dénominateur de ce ratio de couverture est constitué par les Obligations Foncières ainsi que toutes les autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier, y compris les dettes rattachées à ces éléments et les dettes résultant des frais annexes mentionnés au troisième alinéa du même article, les sommes dues, le cas échéant, au titre du contrat de gestion ou de recouvrement prévu à l'article L. 513-15 du même code ;
- Le numérateur du ratio est constitué par l'ensemble des éléments d'actif (à savoir les expositions sur personnes publiques acquises par la Société en garantie de prêts à terme ou par cession vente ou par tous autres modes prévus) qui seront affectés des pondérations suivantes :
 - 0%, 50% ou 100% pour les prêts cautionnés et les parts ou titres émis par des organismes de titrisation selon les conditions de notation fixées en annexe du Règlement CRBF n°99-10;

- 0% pour les éléments qui sont déduits des fonds propres conformément au Règlement CRBF n°90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres modifié (le « **Règlement n°90-02** ») ;
- 50% pour les immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie ;
- 100% pour les titres et valeurs sûres et liquides ;
- 100% pour les autres éléments d'actif éligibles à hauteur de la partie éligible au refinancement.

Pour les besoins du programme, le taux de surdimensionnement (à savoir, la valeur comparée de l'encours en principal total des obligations foncières et de l'encours en principal total des Expositions) a été déterminé en accord avec les agences de notation dans une démarche qui tient compte du risque de défaut du débiteur, mais aussi des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

BNP Paribas Public Sector SCF s'engage (i) à se conformer aux critères d'éligibilité applicables aux expositions sur personnes publiques en conformité avec les textes applicables évoqués ci-dessus et (ii) à maintenir un surdimensionnement dont le taux a été négocié avec les agences de notation.

Standard & Poor's Rating Services et Fitch Ratings ont eu des démarches différentes pour la modélisation permettant de déterminer le taux de surdimensionnement.

Les démarches ont tenu compte à la fois du risque de défaut des entités concernées du Groupe BNP Paribas, ainsi que des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE

BNP Paribas Public Sector SCF pourra émettre des obligations foncières à taux fixe ou variable, en euros ou autres devises. BNP Paribas Public Sector SCF ne doit assumer aucun risque de change et aucun risque de taux, et pratique donc une couverture quasi-systématique des nouvelles opérations (achat d'un nouveau portefeuille de créances, nouvelle émission) par des swaps de devises et des swaps de taux :

- L'ensemble des créances clientèle à taux fixe et la majorité des créances à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois sont swappés contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations foncières, qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.
- Les avances de trésorerie ou emprunts relais de BNP Paribas Public Sector SCF qui lui servent à refinancer l'achat de portefeuilles d'actifs dans l'attente de la prochaine émission d'obligations foncières, sont également indexés sur Euribor 1 mois.
- Le cash en provenance des remboursements clientèle est utilisé régulièrement pour rembourser les emprunts relais ou est laissé à court terme sur le compte courant cash de BNP Paribas Public Sector SCF.

Le seul risque de taux est donc un risque sur les « *fixings* », mais ce risque est très limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois et de façon marginale sur une période de quelques mois grâce à notre choix d'indexer la plupart des actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

III - RISQUE DE LIQUIDITE

A partir du constat que la maturité et le profil d'amortissement des actifs éligibles constitués par les expositions sur les personnes publiques ne coïncident pas avec ceux des Obligations Foncières, il est possible que soit créé un besoin de liquidité au niveau de BNP Paribas Public Sector SCF.

Afin de pouvoir répondre à ce besoin, la Société bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas, en application de la convention de gestion et de recouvrement (« *Master Servicing Agreement* »), par lequel BNP Paribas s'engage à procéder à l'avance des sommes à recouvrir pour un montant correspondant aux échéances qui devront être payées par BNP Paribas Public Sector SCF lors de la prochaine date d'échéance d'une série d'Obligations Foncières donnée.

Toutes les sommes recouvrées par BNP Paribas en tant que mandataire au recouvrement relativement aux expositions sur les personnes publiques doivent servir à désintéresser BNP Paribas au titre des avances qu'elle a effectuées au bénéfice de BNP Paribas Public Sector SCF.

L'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, applicable à BNP Paribas Public Sector SCF dispose que « La société de crédit foncier assure à tout moment la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte des flux prévisionnels de principal et intérêts sur ses actifs ainsi que des flux nets afférents aux instruments financiers à terme mentionnés à l'article L.513-10. Le besoin de trésorerie est couvert par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France,

conformément aux procédures et conditions déterminées par cette dernière pour ses opérations de politique monétaire et de crédit intra-journalier. Lorsque l'actif de la société de crédit foncier, hors valeurs de remplacement, comprend des créances garanties en application des articles L. 211-36 à L. 211-40, L. 313-23 à L. 313-35, et L. 313-42 à L. 313-49, il est tenu compte, pour l'évaluation des besoins de trésorerie, non des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de la société de crédit foncier, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement ou en pleine propriété.»

Au 30 juin 2017, les informations sur les besoins de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les flux entrants sont composés :
 - des remboursements des créances (principal et intérêts)⁴: 295 millions d'euros, et
 - des remboursements des dépôts à terme : 113 millions d'euros.
- Les flux sortants sont composés du remboursement de principal et du versement d'intérêts au titre d'emprunts non privilégiés à BNP Paribas : 321 millions d'euros.

Au 30 juin 2017, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Public Sector SCF s'élèvent à 13.7 millions d'euros (en ne considérant que le cash, à l'exclusion des dépôts à terme dont le produit est pris en compte dans les flux entrants).

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

IV - RISQUE OPERATIONNEL

Le dispositif de gestion du risque opérationnel est traité dans le détail dans le Rapport sur les Risques Opérationnels et le dispositif de contrôle permanent (RCP) qui est une des composantes du Rapport sur le Contrôle Interne (RCI).

BNP Paribas Public Sector SCF étant une structure de type « true sale », il n'y a pas pour cette structure de risque lié à la mobilisation des créances.

Une convention de « mise à disposition de moyens » conclue avec BNP Paribas permet de limiter les risques opérationnels de BNP Paribas Public Sector SCF car BNP Paribas met à disposition tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la Société notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de déontologie.

Par ailleurs, pour mémoire le seuil d'alerte concernant le risque d'incident opérationnel, compte tenu des particularités de cette filiale, notamment par rapport à l'organisation et les moyens du contrôle interne qui sont ceux du Métier ALM Treasury (c'est le cas en particulier du dispositif de Contrôle Permanent et de gestion du Risque Opérationnel qui sont intégrés dans ceux du

⁴ Excluant les 2 créances de prêts mentionnées en note 1 page 7.

Métier ALM Treasury) a été modifié sur la base de la procédure établie par la Conformité Groupe–2OPC, dans une approche conservatrice et prudente.

Les seuils d’alerte pour l’exercice 2017 concernant le risque d’incident opérationnel, ont été portés à 142 000 euros, pour les cas de fraude compte tenu des Fonds propres au 31 décembre 2016 et maintenus à 1 million d’euros pour les autres cas, sur la base du PNB de l’exercice 2016.

V - RISQUE JURIDIQUE

La structuration de la transaction a fait l’objet des conseils donnés par un cabinet d’avocats de premier plan, le cabinet Allen & Overy. Par ailleurs, le risque juridique des opérations de BNP Paribas Public Sector SCF a été, lors du lancement du programme, très largement analysé tant en interne que par les agences de notation (et leurs propres cabinets conseils).

Une équipe de juristes spécialisés de BNP Paribas, associée au cabinet Allen & Overy, participe activement aux opérations de BNP Paribas Public Sector SCF.

* * *

Par ailleurs, notons qu’il n’existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d’avoir - une incidence significative.

* * *

De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d’avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société n’est en cours.

VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Société ne dispose ni d’effectifs, ni de moyens propres, et repose sur ceux mis à sa disposition par sa société mère, BNP Paribas. Par conséquent, la Société n’est pas en mesure de fournir des informations sociales, environnementales et sociétales.

LISTE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU CONTROLEUR SPECIFIQUE

Relativement à l'application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance que les mandataires sociaux n'ont bénéficié ni de rémunération ni d'avantage d'une quelconque nature de la part de BNP Paribas Public Sector SCF. Certains mandataires sociaux exercent leur activité principale en tant que salariés de BNP Paribas, société qui contrôle BNP Paribas Public Sector SCF; ils reçoivent à ce titre une rémunération et des avantages que BNP Paribas ne communique pas à ses filiales, conformément à sa politique interne relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux en son sein.

Aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de notre Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom, prénom	Fonctions
Mme Valérie BRUNERIE	Président du Conseil d'administration Mme Valérie BRUNERIE, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable de la Gestion opérationnelle du Moyen-Long Terme au sein de l'ALM Trésorerie. Autres mandats sociaux : - Présidente du Conseil d'administration de BNP Paribas Home Loan SFH ; - Administrateur de la Société de Financement de l'Economie Française ; et - Représentant permanent de BNP Paribas S.A, administrateur au Conseil d'administration de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.
Mme Véronique FLOXOLI	Directeur Général et dirigeant effectif Mme Véronique FLOXOLI, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction responsable du refinancement à moyen long terme. Autres mandats sociaux : Directeur général de BNP Paribas Home Loan SFH ;
Mme Sonia GEORGES	Directeur Général Délégué et dirigeant effectif Mme Sonia GEORGES exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de responsable de l'équipe Loan Collateral Management au sein de l'ALM Trésorerie. Autres mandats sociaux : Directeur général délégué de BNP Paribas Home Loan SFH ;

<p>M. Laurent CHOURAKI</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Laurent CHOURAKI, exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de Deputy Head of CIB » et « Head of CIB Functions ».</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Administrateur de BNP Paribas Securities (Japan) Limited -Administrateur de BNP Paribas North America, Inc
<p>M. Jean-Marc LEVY en qualité de représentant permanent de BNP PARIBAS S.A.</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Jean-Marc LEVY exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A. la fonction de membre de l'équipe financement et de la titrisation au sein de l'ALM Groupe.</p> <p>Aucun autre mandat social.</p>
<p>M. Jean-Gil SABY</p>	<p>Administrateur</p> <p>M. Jean-Gil SABY exerce par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A la fonction de responsable de l'entité « Governance Standards & Systems »</p> <p>Aucun autre mandat social.</p>
<p>M. Alexis LATOUR</p>	<p>Administrateur</p> <p>Alexis LATOUR est par ailleurs au sein de BNP Paribas S.A, CIB Legal, responsable de l'équipe juridique Funding et Titrisation.</p> <p>Autres mandats sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de BNP Paribas Home Loan SFH - Membre du Conseil de Surveillance de Louis Latour S.A

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires	Commissaires aux comptes suppléants
<p>PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex Associé : M. Laurent TAVERNIER</p>	<p>Mme Anik Chaumartin 63, rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex</p>
<p>Deloitte & Associés 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly sur Seine Cedex Associée : Mme Sylvie BOURGUIGNON</p>	<p>BEAS 195 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly sur Seine Cedex Mme Mireille BERTHELOT</p>

CONTRÔLEUR SPECIFIQUE

Contrôleur Spécifique titulaire	Contrôleur Spécifique suppléant
<p>Fides Audit 11 rue Marie LAURENCIN 75012 Paris Associé : M. Stéphane MASSA</p>	<p>Monsieur Hugues BEAUGRAND 9 rue des Sesçois – 77590 Bois le Roi</p>

ETATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

AU 30 JUIN 2017

**ETATS FINANCIERS DE
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF**

Au 30 juin 2017

SOMMAIRE

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat au 30 juin 2017	3
Bilan au 30 juin 2017	4
1 - Résumé des principes comptables appliqués par BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF	5
2 - Notes relatives au compte de résultat au 30 juin 2017	8
2a - Marge d'intérêts	8
2b - Commissions	8
2c - Charges générales d'exploitation	9
2d - Impôt sur les bénéfices	9
3 - Notes relatives au bilan au 30 juin 2017	9
3a - Caisse, banques centrales et CCP	9
3b - Créances et dettes envers les établissements de crédits	10
3c - Opérations avec la clientèle	10
3d - Obligations et autres titres à revenu fixe	10
3e - Autres actifs et passifs	11
3f - Comptes de régularisation	11
3g - Dettes représentées par un titre	12
3h - Dettes Subordonnées	12
4 - Informations complémentaires	12
4a - Evolution du capital en euros	12
4b - Variation des capitaux propres	13
4c - Notionnel des instruments financiers	13
4d - Informations sur les postes du hors-bilan	13
4e - Echéance des emplois et des ressources	14
Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices	15

COMPTE DE RESULTAT AU 30 juin 2017

En euros	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	2.a	8 283 702	7 366 455
Intérêts et charges assimilées	2.a	(3 984 022)	(4 178 692)
Revenus des titres à revenu variable			-
Commissions (produits)	2.b	600 000	600 000
Commissions (charges)	2.b	(403 225)	(643 434)
Gains ou pertes sur opérations de change et d'arbitrage		460 663	55 643
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		-	1
Autres charges d'exploitation bancaire		(1 751)	(116)
PRODUIT NET BANCAIRE		4 955 367	3 199 857
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	2.c	(707 334)	(749 156)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		-	-
Reprises de dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses			48 080
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		4 248 033	2 498 781
Coût du risque			
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 248 033	2 498 781
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		4 248 033	2 498 781
Résultat exceptionnel (1)			
Impôt sur les bénéfices	2.d	(1 549 839)	(956 026)
RESULTAT NET		2 698 194	1 542 755

BILAN au 30 juin 2017

En euros	Notes	30/06/2017	31/12/2016
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP	3.a	2 577	886
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3.b	287 370 166	271 893 853
Opérations avec la clientèle	3.c	1 700 776 912	2 145 125 185
Créances douteuses	3.c	15 703 744	18 874 655
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.d	298 206 618	299 809 824
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Actions propres			
Autres actifs	3.e	5 651 029	505 588
Comptes de régularisation	3.f	21 973 738	42 808 362
TOTAL ACTIF		2 329 684 784	2 779 018 353
PASSIF			
DETTES			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	3.b	1 030 227 917	1 290 077 562
Opérations avec la clientèle	3.b		
Dettes représentées par un titre	3.g	1 012 842 466	1 031 762 295
Autres passifs	3.e	46	30 147
Comptes de régularisation	3.f	192 596 275	363 571 930
Provisions pour risques et charges			
Dettes subordonnées	3.h	65 164 204	65 160 976
TOTAL DETTES		2 300 830 908	2 750 602 910
CAPITAUX PROPRES			
	4.b		
Capital souscrit	4.a	24 040 000	24 040 000
Prime d'émission			
Réserves		2 097 657	1 930 156
Report à nouveau		18 025	(904 742)
Résultat de l'exercice		2 698 194	3 350 029
TOTAL CAPITAUX PROPRES		28 853 876	28 415 443
TOTAL PASSIF		2 329 684 784	2 779 018 353
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	291 810	217 879
Engagements sur titres		-	-
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	1 537 666 974	1 926 169 343
Engagements sur titres			

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux sociétés financières tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Le compte de résultat au 30 JUIN 2017 et les notes aux Etats Financiers afférentes présentent une information comparative au 30 JUIN 2016.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales. Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : il s'agit essentiellement des obligations foncières.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

Les primes d'émission ou le remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

➤ Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Impôt sur les bénéfices

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC N°2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables.

Régime d'intégration fiscale

BNP PARIBAS Public Sector SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2017

2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas Public Sector SCF présente sous les rubriques " Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En euros	30/06/2017		30/06/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	964 665	(263 557)	580 050	(38 879)
Comptes à vue, prêts et emprunts	964 665	(263 557)	580 050	(38 879)
Clientèle	6 097 761	-	6 777 530	-
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	6 097 761		6 777 530	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 221 276	(1 587 316)	8 874	(255 708)
Titres de placement	1 221 276	(1 587 316)	8 874	(255 708)
Dettes représentées par un titre	-	(2 133 149)	-	(3 884 105)
Obligations Foncières		(1 667 709)		(3 367 098)
Dettes Subordonnées à terme		(465 440)		(517 006)
Produits et charges d'intérêts	8 283 702	(3 984 022)	7 366 455	(4 178 692)

2.b COMMISSIONS

En euros	30/06/2017		30/06/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	600 000	(403 225)	600 000	(643 434)
Opérations sur titres <i>dont commissions de placements</i>	600 000	(403 225) <i>(161 076)</i>	600 000	(643 434) <i>(360 242)</i>
Produits et charges de commissions	600 000	(403 225)	600 000	(643 434)

2.c CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En euros	30/06/2017	30/06/2016
Autres frais administratifs	(707 334)	(749 156)
Rémunération d'intermédiaires	(222 773)	(239 320)
Impôts et taxes	(65 620)	(67 369)
<i>(F) onds de (R) ésolution (U) nique</i>	(418 941)	(442 467)
Charges d'exploitation	(707 334)	(749 156)

2.d IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	30/06/2017	30/06/2016
Impôts courants de l'exercice	(8 096 620)	(1 134 683)
Impôt différé	6 546 781	178 658
Impôt sur les bénéfices	(1 549 839)	(956 025)

3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2017

3.a BANQUES CENTRALES ET OFFICES DES CHEQUES POSTAUX

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales et offices des chèques postaux	2 577	886
Banques centrales	2 577	886
Banques centrales	2 577	886

3.b CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Prêts et créances	287 370 166	271 893 853
Comptes ordinaires débiteurs	131 419 829	172 125 973
Comptes à terme et prêts	155 950 337	99 767 880
Prêts et créances sur les établissements de crédit	287 370 166	271 893 853
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>1 194 509</i>	<i>162 184</i>

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Dettes et emprunts	1 030 227 917	1 290 077 562
Comptes ordinaires créditeurs		
Emprunts à terme	1 030 227 917	1 290 077 562
Dettes envers les établissements de crédit	1 030 227 917	1 290 077 562
<i>Dont dettes rattachées (1)</i>	<i>9 836</i>	

(1) Les taux d'intérêts sur prêts étant négatif, les intérêts ont été rattachés au passif au 30 juin 2017

3.c OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Prêts et créances	1 716 480 656	2 163 999 840
Autres crédits à la clientèle	1 700 776 912	2 145 125 185
Créances douteuses	15 703 744	18 874 655
Opérations avec la clientèle - Actif	1 716 480 656	2 163 999 840
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>7 669 067</i>	<i>10 149 422</i>

3.d OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Valeur brute	295 481 944	297 069 260
Provision		
Créances rattachées	2 724 674	2 740 564
Obligations et autres titres à revenu fixe	298 206 618	299 809 824

3.e AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Autres actifs divers	5 651 029	505 588
<i>dont Acompte Impôt sur les sociétés</i>	(5 504 262)	(4 062 388)
<i>dont Impôts différés actifs</i>	10 816 245	4 269 464
<i>dont (F)onds de (R)ésolution (U)nique</i>	291 810	217 879
<i>dont créances sur l'Etat</i>	47 235	80 633
Autres Actifs	5 651 029	505 588
Autres passifs divers	46	30 147
<i>dont Impôts différés passifs</i>	-	-
<i>dont impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Autres impôts et taxes</i>	46	30 147
Autres Passifs	46	30 147

3.f COMPTES DE REGULARISATION

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Produits à recevoir	13 770 960	33 339 121
Autres comptes de régularisation débiteurs	8 202 778	9 469 241
<i>dont Charges à répartir</i>	2 967 554	3 526 865
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	5 235 224	5 942 376
Réévaluation des instruments dérivés et de change		
Comptes de régularisation - actif	21 973 738	42 808 362
Charges à payer	17 725 047	21 701 397
Autres comptes de régularisations créditeurs	47 997 330	92 716 570 (1)
<i>dont Produits constatés d'avance</i>	47 997 330	55 408 713
Réévaluation des instruments dérivés et de change	126 873 898	249 153 963 (1)
Comptes de régularisation - passif	192 596 275	363 571 930

(1) dont 37 307 857 euros correspondant à la correction du nominal d'un swap, dont la contrepartie est la réévaluation des instruments dérivés et de change

3.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	1 000 000 000	1 000 000 000
<i>dettes rattachées</i>	12 842 466	31 762 295
Dettes représentées par un titre	1 012 842 466	1 031 762 295

3.h DETTES SUBORDONNÉES

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Dettes subordonnées remboursables	65 000 000	65 000 000
<i>Dettes rattachées</i>	164 204	160 976
Dettes subordonnées	65 164 204	65 160 976

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4.a EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 euros
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

4.b VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En euros	31/12/2016	Augmentations de postes	Diminutions de postes	30/06/2017
Capital	24 040 000			24 040 000
Primes démission				
- Réserve légale (1)	1 930 156	167 501		2 097 657
- Réserves statutaires et contractuelles	-			-
- Réserves règlementées plus-values long terme	-			-
- Autres Réserves	-			-
Ecart de réévaluation	-			-
Report à nouveau	(904 742)	922 767		18 025
Résultat de l'exercice	3 350 029	2 698 194	(3 350 029)	2 698 194
Capitaux propres	28 415 443	3 788 463	(3 350 029)	28 853 877

4.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces intruments

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Instruments dérivés de cours de change	990 188 750	1 191 718 778
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2 780 601 559	2 873 666 330
Instruments financiers à terme sur marché de gré à gré	3 770 790 309	4 065 385 108
La valorisation nette des swaps est de :	7 090 140 €	9 283 955 €
La PV des swaps sur les actifs clientèle et sur les titres est de :	-91 690 372 €	-128 664 690 €
La PV des swaps sur les émissions est de :	98 780 511 €	137 948 646 €

4.d INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagement garantie financière		
Fonds de garantie des dépôts et de résolution	291 810	217 879
Engagements de garantie donnés	291 810	217 879

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Clientèle		
BPIFRANCE ASSURANC- ex Coface	503 108 500	646 204 824
Euler Hermes KreditVersi	585 174 297	703 286 307
Export CT garantie dept	302 674 819	361 278 495
Export import BK OF US	144 637 253	212 435 411
EKF DENMARK	2 072 105	2 964 307
Engagements de garantie reçus	1 537 666 974	1 926 169 343

4.e ECHEANCE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations		Durée restant à courir			
	A vue au jour le jour	Jus qu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS						
Banque Centrale	2 577					2 577
Créances sur les établissements de crédit	131 420	119 907	9 983	24 865	0	286 176
créances à vue	131 420					131 420
créances à terme		119 907	9 983	24 865	0	154 756
Opérations avec la clientèle		95 517	360 756	1 157 202	95 337	1 708 812
Obligations et autres titres revenu fixe				247 791	47 691	295 482
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit		27 795		1 002 423		1 030 218
Dettes représentées par un titre				1 000 000		1 000 000
Dettes subordonnées				65 000		65 000

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

En euros	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	30/06/2017
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	24 040 000	24 040 000	24 040 000	36 040 000	24 040 000
Nombre d'actions émises	2 404 000	2 404 000	2 404 000	3 604 000	2 404 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives					
Produit Net Bancaire	7 649 749	5 581 464	4 382 684	6 306 228	4 955 367
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	6 882 934	5 001 397	(15 272 112)	5 216 224	4 248 033
Impôt sur les bénéfices	(1 593 727)	(1 539 165)	5 080 183	(1 914 275)	(1 549 839)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	5 393 446	3 345 564	(9 991 016)	3 350 029	2 698 194
Montant des bénéfices distribués	5 120 520			2 259 760	
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	2.20	1.44	(2.83)	1.37	1.12
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	2.24	1.39	(2.77)	1.39	1.12
Dividende versé à chaque action	2.13		-	0.94	-
Personnel					
Nombre de salariés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant de la masse salariale	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres, etc...)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Société Anonyme
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

DELOITTE ET ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
95524 Neuilly-Sur-Seine Cedex

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS

Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF
1 Boulevard Haussmann
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF, relatifs à la période Du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 septembre 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Tavernier', enclosed within a large, stylized, teardrop-shaped scribble.

Laurent Tavernier

DELOITTE ET ASSOCIES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Bourguignon', with a stylized, wavy underline.

Sylvie Bourguignon

ETATS FINANCIERS DE
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Au 30 juin 2017

SOMMAIRE

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat au 30 juin 2017	3
Bilan au 30 juin 2017	4
1 - Résumé des principes comptables appliqués par BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF	5
2 - Notes relatives au compte de résultat au 30 juin 2017	6
2a - Marge d'intérêts	6
2b - Commissions	7
2c - Charges générales d'exploitation	7
2d - Impôt sur les bénéfices	7
3 - Notes relatives au bilan au 30 juin 2017	8
3a - Caisse, banques centrales et CCP	8
3b - Créances et dettes envers les établissements de crédits	8
3c - Opérations avec la clientèle	9
3d - Obligations et autres titres à revenu fixe	9
3e - Autres actifs et passifs	10
3f - Comptes de régularisation	10
3g - Dettes représentées par un titre	11
3h - Dettes Subordonnées	11
4 - Informations complémentaires	12
4a - Evolution du capital en euros	12
4b - Variation des capitaux propres	12
4c - Notionnel des instruments financiers	13
4d - Informations sur les postes du hors-bilan	13
4e - Echéance des emplois et des ressources	14

COMPTE DE RESULTAT AU 30 juin 2017

En euros	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	2.a	8 283 702	7 366 455
Intérêts et charges assimilées	2.a	(3 984 022)	(4 178 692)
Revenus des titres à revenu variable			-
Commissions (produits)	2.b	600 000	600 000
Commissions (charges)	2.b	(403 225)	(643 434)
Gains ou pertes sur opérations de change et d'arbitrage		460 663	55 643
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		-	1
Autres charges d'exploitation bancaire		(1 751)	(116)
PRODUIT NET BANCAIRE		4 955 367	3 199 857
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	2.c	(707 334)	(749 156)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		-	-
Reprises de dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses			48 080
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		4 248 033	2 498 781
Coût du risque			
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 248 033	2 498 781
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		4 248 033	2 498 781
Résultat exceptionnel (1)			
Impôt sur les bénéfices	2.d	(1 549 839)	(956 026)
RESULTAT NET		2 698 194	1 542 755

BILAN au 30 juin 2017

En euros	Notes	30/06/2017	31/12/2016
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP	3.a	2 577	886
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3.b	287 370 166	271 893 853
Opérations avec la clientèle	3.c	1 700 776 912	2 145 125 185
Créances douteuses	3.c	15 703 744	18 874 655
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.d	298 206 618	299 809 824
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Actions propres			
Autres actifs	3.e	5 651 029	505 588
Comptes de régularisation	3.f	21 973 738	42 808 362
TOTAL ACTIF		2 329 684 784	2 779 018 353
PASSIF			
DETTES			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	3.b	1 030 227 917	1 290 077 562
Opérations avec la clientèle	3.b		
Dettes représentées par un titre	3.g	1 012 842 466	1 031 762 295
Autres passifs	3.e	46	30 147
Comptes de régularisation	3.f	192 596 275	363 571 930
Provisions pour risques et charges			
Dettes subordonnées	3.h	65 164 204	65 160 976
TOTAL DETTES		2 300 830 908	2 750 602 910
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital souscrit</i>	4.a	24 040 000	24 040 000
<i>Prime d'émission</i>			
<i>Réserves</i>		2 097 657	1 930 156
<i>Report à nouveau</i>		18 025	(904 742)
Résultat de l'exercice		2 698 194	3 350 029
TOTAL CAPITAUX PROPRES		28 853 876	28 415 443
TOTAL PASSIF		2 329 684 784	2 779 018 353
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	291 810	217 879
Engagements sur titres		-	-
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	1 537 666 974	1 926 169 343
Engagements sur titres			

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux sociétés financières tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Le compte de résultat au 30 JUIN 2017 et les notes aux Etats Financiers afférentes présentent une information comparative au 30 JUIN 2016.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales. Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : il s'agit essentiellement des obligations foncières.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

Les primes d'émission ou le remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

➤ Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Impôt sur les bénéfices

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC N°2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables.

Régime d'intégration fiscale

BNP PARIBAS Public Sector SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE D'RESULTAT AU 30 JUIN 2017

2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas Public Sector SCF présente sous les rubriques " Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En euros	30/06/2017		30/06/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	964 665	(263 557)	580 050	(38 879)
Comptes à vue, prêts et emprunts	964 665	(263 557)	580 050	(38 879)
Clientèle	6 097 761	-	6 777 530	-
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	6 097 761		6 777 530	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 221 276	(1 587 316)	8 874	(255 708)
Titres de placement	1 221 276	(1 587 316)	8 874	(255 708)
Dettes représentées par un titre	-	(2 133 149)	-	(3 884 105)
Obligations Foncières		(1 667 709)		(3 367 098)
Dettes Subordonnées à terme		(465 440)		(517 006)
Produits et charges d'intérêts	8 283 702	(3 984 022)	7 366 455	(4 178 692)

2.b COMMISSIONS

En euros	30/06/2017		30/06/2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	600 000	(403 225)	600 000	(643 434)
Opérations sur titres <i>dont commissions de placements</i>	600 000	(403 225) (161 076)	600 000	(643 434) (360 242)
Produits et charges de commissions	600 000	(403 225)	600 000	(643 434)

2.c CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En euros	30/06/2017	30/06/2016
Autres frais administratifs	(707 334)	(749 156)
Rémunération d'intermédiaires	(222 773)	(239 320)
Impôts et taxes	(65 620)	(67 369)
<i>(F) onds de (R) ésolution (U) nique</i>	(418 941)	(442 467)
Charges d'exploitation	(707 334)	(749 156)

2.d IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	30/06/2017	30/06/2016
Impôts courants de l'exercice	(8 096 620)	(1 134 683)
Impôt différé	6 546 781	178 658
Impôt sur les bénéfices	(1 549 839)	(956 025)

3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2017

3.a BANQUES CENTRALES ET OFFICES DES CHEQUES POSTAUX

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales et offices des chèques postaux	2 577	886
Banques centrales	2 577	886
Banques centrales	2 577	886

3.b CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Prêts et créances	287 370 166	271 893 853
Comptes ordinaires débiteurs	131 419 829	172 125 973
Comptes à terme et prêts	155 950 337	99 767 880
Prêts et créances sur les établissements de crédit	287 370 166	271 893 853
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>1 194 509</i>	<i>162 184</i>

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Dettes et emprunts	1 030 227 917	1 290 077 562
Comptes ordinaires créditeurs		
Emprunts à terme	1 030 227 917	1 290 077 562
Dettes envers les établissements de crédit	1 030 227 917	1 290 077 562
<i>Dont dettes rattachées (1)</i>	<i>9 836</i>	

(1) Les taux d'intérêts sur prêts étant négatif, les intérêts ont été rattachés au passif au 30 juin 2017

3.c OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Prêts et créances	1 716 480 656	2 163 999 840
Autres crédits à la clientèle	1 700 776 912	2 145 125 185
Créances douteuses	15 703 744	18 874 655
Opérations avec la clientèle - Actif	1 716 480 656	2 163 999 840
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>7 669 067</i>	<i>10 149 422</i>

3.d OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Valeur brute	295 481 944	297 069 260
Provision		
Créances rattachées	2 724 674	2 740 564
Obligations et autres titres à revenu fixe	298 206 618	299 809 824

3.e AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Autres actifs divers	5 651 029	505 588
<i>dont Acompte Impôt sur les sociétés</i>	(5 504 262)	(4 062 388)
<i>dont Impôts différés actifs</i>	10 816 245	4 269 464
<i>dont (F)onds de (R)ésolution (U)nique</i>	291 810	217 879
<i>dont créances sur l'Etat</i>	47 235	80 633
<hr/> Autres Actifs <hr/>	<hr/> 5 651 029 <hr/>	<hr/> 505 588 <hr/>
Autres passifs divers	46	30 147
<i>dont Impôts différés passifs</i>	-	-
<i>dont impôts sur les bénéfices</i>	-	-
<i>Autres impôts et taxes</i>	46	30 147
<hr/> Autres Passifs <hr/>	<hr/> 46 <hr/>	<hr/> 30 147 <hr/>

3.f COMPTES DE REGULARISATION

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Produits à recevoir	13 770 960	33 339 121
Autres comptes de régularisation débiteurs	8 202 778	9 469 241
<i>dont Charges à répartir</i>	2 967 554	3 526 865
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	5 235 224	5 942 376
Réévaluation des instruments dérivés et de change		
<hr/> Comptes de régularisation - actif <hr/>	<hr/> 21 973 738 <hr/>	<hr/> 42 808 362 <hr/>
Charges à payer	17 725 047	21 701 397
Autres comptes de régularisations créditeurs	47 997 330	92 716 570 (1)
<i>dont Produits constatés d'avance</i>	47 997 330	55 408 713
Réévaluation des instruments dérivés et de change	126 873 898	249 153 963 (1)
<hr/> Comptes de régularisation - passif <hr/>	<hr/> 192 596 275 <hr/>	<hr/> 363 571 930 <hr/>

(1) dont 37 307 857 euros correspondant à la correction du nominal d'un swap, dont la contrepartie est la réévaluation des instruments dérivés et de change

3.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	1 000 000 000	1 000 000 000
<i>dettes rattachées</i>	12 842 466	31 762 295
Dettes représentées par un titre	1 012 842 466	1 031 762 295

3.h DETTES SUBORDONNÉES

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Dettes subordonnées remboursables	65 000 000	65 000 000
<i>Dettes rattachées</i>	164 204	160 976
Dettes subordonnées	65 164 204	65 160 976

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4.a ÉVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 euros
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

4.b VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En euros	31/12/2016	Augmentations de postes	Diminutions de postes	30/06/2017
Capital	24 040 000			24 040 000
Primes démission				
- Réserve légale (1)	1 930 156	167 501		2 097 657
- Réserves statutaires et contractuelles	-			-
- Réserves réglementées plus-values long terme	-			-
- Autres Réserves	-			-
Ecart de réévaluation	-			-
Report à nouveau	(904 742)	922 767		18 025
Résultat de l'exercice	3 350 029	2 698 194	(3 350 029)	2 698 194
Capitaux propres	28 415 443	3 788 463	(3 350 029)	28 853 877

4.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Instruments dérivés de cours de change	990 188 750	1 191 718 778
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2 780 601 559	2 873 666 330
Instruments financiers à terme sur marché de gré à gré	3 770 790 309	4 065 385 108
La valorisation nette des swaps est de :	7 090 140 €	9 283 955 €
La PV des swaps sur les actifs clientèle et sur les titres est de :	-91 690 372 €	-128 664 690 €
La PV des swaps sur les émissions est de :	98 780 511 €	137 948 646 €

4.d INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagement garantie financière		
Fonds de garantie des dépôts et de résolution	291 810	217 879
Engagements de garantie donnés	291 810	217 879

En euros	30/06/2017	31/12/2016
Clientèle		
BPIFRANCE ASSURANC- ex Coface	503 108 500	646 204 824
Euler Hermes KreditVersi	585 174 297	703 286 307
Export CT guarantee dept	302 674 819	361 278 495
Export import BK OF US	144 637 253	212 435 411
EKF DENMARK	2 072 105	2 964 307
Engagements de garantie reçus	1 537 666 974	1 926 169 343

4.e ECHEANCE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations		Durée restant à courir			Total
	A vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS						
Banque Centrale	2 577					2 577
Créances sur les établissements de crédit	131 420	119 907	9 983	24 865	0	286 176
créances à vue	131 420					131 420
créances à terme		119 907	9 983	24 865	0	154 756
Opérations avec la clientèle		95 517	360 756	1 157 202	95 337	1 708 812
Obligations et autres titres revenu fixe				247 791	47 691	295 482
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit		27 795		1 002 423		1 030 218
Dettes représentées par un titre				1 000 000		1 000 000
Dettes subordonnées				65 000		65 000



BNP PARIBAS
PUBLIC SECTOR SCF

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

433 932 811 RCS Paris

Madame, Monsieur,

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité à laquelle la présente attestation est attachée, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Paris, le 18 septembre 2017

Madame Véronique FLOXOLI

Directeur général